



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de LE CHEVALIER (Gaël), NANCY (Sarah), PICCIOLA (Liliane), « Éditions et établissement du texte », *Théâtre complet*, Tome II, CORNEILLE (Thomas), p. 259-266

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-11386-7.p.0259](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-11386-7.p.0259)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2021. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉDITIONS ET ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Selon les principes éditoriaux de cette collection, nous avons suivi le texte de la première édition, de 1657.

Présentation de l'édition originale

Un volume in-12, de XII-96 pages.

[I] : LES / ILLVSTRES / ENNEMIS, / COMEDIE. / (Vignette représentant une coupe remplie de fruits) / *Imprimé à ROVEN, par L. MAVRRY, / Pour / AVGVSTIN COVRBE / Marchand Libraire, à PARIS, au / Palais, dans la petite Salle des / Merciers, à la Palme. / M. DC. LVII. / AVEC PRIVILEGE DU ROY.*

[II] : verso blanc.

[III – X] : EPISTRE.

[XI] : extrait du privilège du roi [du 3 avril 1656 accordé à de Luyne, avec mention d'une association à Courbé].

[XII] : ACTEVRS.

1-96 : texte de la pièce, précédée d'un bandeau dessiné, qui semble représenter deux boucliers à terre et ornés de visages un peu différents, dans un environnement d'armes, puis du titre de la pièce, suivi de la mention « COMEDIE ».

L'achevé d'imprimer par Laurent Maurry est daté du 30 novembre 1656 à Rouen.

PRINCIPES DE LA PRÉSENTE ÉDITION

MODERNISATION DE LA GRAPHIE ET DE L'ORTHOGRAPHE

Nous avons systématiquement modifié la graphie et l'orthographe de la manière suivante.

Graphie

Nous avons partout remplacé l'esperluette & par « et ».

Nous avons partout remplacé le *tilde* ~ marquant les nasalisations par la consonne *n* correspondante.

Nous avons partout remplacé l'abréviation D. par DOM

Nous avons supprimé le point qui suivait tous les noms des personnages avant leur prise de parole ou celui qui suivait la didascalie accompagnant leur nom ainsi que celui qui suivait la liste des personnages dans la rubrique de scène.

Nous avons introduit une virgule pour séparer, avant la réplique, le nom du personnage de la didascalie qui l'accompagnait.

Dans la scène 9 de l'acte III, nous avons remplacé les chiffres romains succédant au mot « brave » et indiquant l'ordre des interventions des spadassins dans le combat par des adjectifs numéraux ordinaux, dont nous avons fait précéder le mot brave : « BRAVE I. » est ainsi noté par nous « PREMIER BRAVE », *etc.*

Nous avons remplacé par des majuscules les minuscules succédant à une ponctuation forte comme les points d'interrogation ou d'exclamation (sauf aux vers 115 et 1967 après « Hélas ! », la suite du vers ne pouvant être séparée des mots précédant l'interjection) ou encore les points de suspension.

À la différence d'éditions ultérieures, l'édition *princeps* ne présentant quasiment pas de majuscules à l'initiale des noms indiquant une relation nous avons remplacé la majuscule par une minuscule à l'initiale de « rival » aux vers 375 et 383, 406, 425, 429, l'occurrence du même mot au vers 900 offrant d'ailleurs une minuscule, de même qu'à l'initiale de « vieillard » aux vers 9, 48 et 76, les neuf autres occurrences du terme

commençant pas une minuscule. Nous avons remplacé la majuscule par une minuscule à l'initiale de « lune » (vers 1275 et 1285), de « braves » (vers 1588), de « sort » (vers 1604 et 1629), de « théâtre » (didascalie du vers 1073). Nous avons en revanche maintenu la majuscule à l'initiale de Fortune au vers 709, dans la mesure où il peut s'agir de la divinité. Pour la même raison, nous avons maintenu la majuscule à l'initiale de « Nature » au vers 115 car on a véritablement affaire à une personnification de la notion (mais nous avons remplacé la majuscule par une minuscule dans les autres occurrences, aux vers 502, 1349 et 1460).

Orthographe

Nous avons adopté l'usage moderne

- en donnant *u* pour *v* et en position de voyelle et *j* pour *i* en position de consonne, ainsi que *y* par *i* en position de voyelle et pour former les vraies diphtongues *oi* et *ui* et la fausse diphtongue *ai* ;
- en remplaçant *ç* par *s* dans diverses formes du verbe savoir ;
- en remplaçant les possessifs « nostre » et « vostre » par « notre » et « votre » ;
- en remplaçant les pluriels de participes passés en « ez » par « és » (exemple : nous avons ainsi écrit « effacés » pour « effacez » au vers 272) ;
- en introduisant les accents actuellement requis pour indiquer la prononciation /e /, et avons ainsi donné « léger », « espérez », « téméraire » pour « leger », « esperez », « temeraire », etc.
- en introduisant les accents actuellement requis pour indiquer la prononciation /ɛ/ ;
- en introduisant des accents diacritiques, circonflexes ou aigus, sur des voyelles qui n'en comportaient pas mais précédaient la succession de *s* + consonne (nous avons ainsi donné « peut-être » pour « peut-estre » au vers 82, « j'empêcherai » pour « j'empescheray » au vers 97, ou « état » pour « estat » au vers 508, et « rétablir » pour « restablir ») ;
- en supprimant les accents circonflexes de terminaisons verbales qui n'en portent plus, notamment ceux des passés simples en *ûs/t* et des participes passés en *û* ainsi que sur « toujours » (comme aux vers 175-176, 585, 705) ou « souûpîrs » (comme au vers 655) ;

- en remplaçant par un ç le « ce » marquant la prononciation [s] devant un *u* (donnant « déçu » pour « deceu ») ;
- en remplaçant des formes orthographiques anciennes par les formes actuelles, et écrit « vengeant » pour « vangeant », « défense » pour « deffence », « offense » pour « offence » ;
- en procédant à l’agglutination de certains mots entre lesquels nous trouvions ou non un trait d’union : nous avons remplacé « mal-traiter », « long-temps », « bien-tost », « aussi-tost » par « maltraiter », « longtemps », « bientôt », « aussitôt », ainsi que « lors que » par « lorsque », « puis que » par « puisque », « quoi que » par « quoique » lorsque le sens l’exigeait ;
- en procédant à la désagglutination de certains mots quand le sens l’exigeait : ainsi au vers 99, nous avons remplacé « plustost » pas « plus tôt » ;
- en rétablissant l’éventuelle consonne étymologique *t* devant le *s* marquant le pluriel, et nous avons par exemple écrit « violents » au lieu de « violens », « j’entends » au lieu de « j’entens » ;
- en supprimant d’éventuelles consonnes étymologiques quand elles ont disparu de la langue actuelle, écrivant, par exemple, « désavantage » au lieu de « desavantage » au vers 113, et « aveu » au lieu de « adveu » au vers 148 ;
- en supprimant les *e* muets devant *u* en cas de prononciation /y / (par exemple, au vers 256 : « entrevue » pour « entreveuë » ; au vers 516 : « ému » pour « émeu » ; au vers 622 : « sûr » pour « seur » ; au vers 1931 : « assurer » pour « asseurer ») ;
- en remplaçant les terminaisons verbales en *oi/oy* marquant l’imparfait, le conditionnel, ou le futur de première personne par *ai* ;
- en introduisant l’accent diacritique quand il manquait dans des prépositions ou des adverbes : en remplaçant *a* par *à*, ainsi qu’au vers 1898 en remplaçant *ou* par *où*.
- en redoublant certaines consonnes, remplaçant par exemple « flame » par « flamme » aux vers 222, 249, 720, « abatu » par « abattu » au vers 627, et nous avons partout substitué deux *n* au *gn* dans diverses formes du verbe « cognoistre » (« connaître ») que nous avons trouvées.
- en substituant partout l’interjection « eh bien » à « et bien ».

CORRECTIONS DE COQUILLES

Nous avons corrigé au vers 242, la coquille « Jene » en « Je ne » et, au vers 474, la coquille « asçeu » en « a su ».

Au vers 1819, nous avons rétabli le féminin « telle » pour corriger « Tel est de mon honneur l'impitoyable loi ».

MAINTIEN DE FORMES ANCIENNES

Pour des raisons de métrique, nous avons maintenu les formes « encor » (vers 260, 473, 558, 610, 752, 763, 767, 814, 832, 843, 947, 977, 1001, 1079, 1209, 1488, 1527, 1540, 1549, 1589, 1668, 1696, 1756, 1855, 1880), « avecque » (vers 280, 451, 1456, 1493), « dedans » en qualité de préposition (vers 551, 665, 679, 820, 1399), « lors » (vers 269, 279, 1188, 1211), l'interjection « las » (vers 663, 1032), « jusques » (vers 222).

Pour conserver la rime, nous avons maintenu la forme « paroître » au vers 714 et la forme « connois » aux vers 83 et 1503.

MODIFICATIONS DANS LA PONCTUATION

Nous avons remplacé les éventuelles suites de quatre points, voire cinq points de suspension, par des suites de trois points.

Nous avons introduit des guillemets pour distinguer du reste du texte les propos d'Alvar rapportés par Ramire dans les vers 835-840, ceux de Lope rapportés par Cassandre dans les vers 898-900, ceux de Fernand rapportés par Alonse dans les vers 1260-1262.

Nous avons ajouté une virgule aux vers 164 (après « cœur ») et 254 (avant le vocatif « Blanche »).

Nous avons remplacé le point qui se trouvait à la fin du vers 1950 par un point d'interrogation, conformément à la correction intervenue en 1692.

Selon les habitudes de l'époque la virgule suffit parfois à séparer des unités de pensées très distinctes : en ce cas, nous l'avons remplacée par un point-virgule, ou un point, voire un double point. Lorsque, notamment, se succèdent deux propositions indépendantes, principale et indépendante, et *vice versa* dont l'une est à la forme affirmative, l'autre à la forme interrogative, ou dont l'une est au mode indicatif et l'autre au mode impératif, nous avons ainsi opté pour un signe de ponctuation plus forte. Nous avons indiqué en note la modification opérée et l'avons justifiée.

LES ÉDITIONS ULTÉRIEURES

Après la version originale de 1657, Thomas Corneille modifie son texte en 1661 dans le deuxième tome de ses *Poèmes dramatiques*, imprimé in-8 à Rouen pour Courbé et de Luynes. Il y corrige le vers 146, préférant écrire « Incommodes faveurs d'une fortune ingrate / Qui m'est la plus contraire alors qu'elle me flatte », alors qu'il avait d'abord écrit « Qui m'est le plus contraire alors qu'elle me flatte » ; il modifie aussi le vers 1032, en transformant « Mais, las, que puis-je dire, alors que vous pleurez ? » en « Mais que pourrais-je dire, hélas ! quand vous pleurez ? ».

Par ailleurs à l'acte IV, Thomas Corneille détache un monologue d'Alvar de la scène 6 pour en faire une scène séparée, ce qui transforme *ipso facto* les scènes 7 et 8 en, respectivement, scènes 8 et 9. Ce découpage sera ultérieurement maintenu.

Cette édition collective de 1661 fait voir un frontispice de Chauveau qui correspond à la scène 4 de l'acte II. Une édition séparée, publiée en 1662 sans nom d'éditeur, et qui reprend le texte de 1657, reproduit déjà ce frontispice¹.

Ensuite le texte reste le même dans les trois éditions collectives données par Guillaume de Luynes (1669, 1682, 1692). Celle de 1692 est notée 1692L dans notre liste de variantes.

En 1692, c'est dans le tome II d'une nouvelle édition collective, in-12, « revue, corrigée et augmentée » par l'auteur, chez Trabouillet et chez Besoigne, le privilège accordé à De Luynes leur ayant été transféré, que se trouve, en deuxième position, le texte des *Illustres ennemis*. Dans notre liste de variantes, nous avons noté cette édition 1692TB afin de la distinguer de l'édition publiée par De Luynes en 1692, qui suit celle de 1661.

On note une cinquantaine de reformulations par rapport à la première édition de 1657.

Cette édition corrigée se caractérise par l'évitement de « chevilles », un peu trop évidentes pour certains vers : tous les « Car enfin » des vers 189, 649, 793, 849, 943, 1217, 1337, 1873 sont éliminés au profit d'une autre tournure dans une réécriture qui touche parfois aussi le

1 Nous le décrivons à la page 256.

vers suivant ; la répétition un peu facile « Voici, voici » du vers 1072 est écartée et fait place à une nouvelle formulation.

On constate une certaine chasse aux archaïsmes, concernant notamment l'utilisation de « dedans » comme préposition et de « lors » (vers 1188, 1211).

Par ailleurs, une grande attention est portée à la ponctuation : on note davantage de virgules et de points-virgules que dans les éditions précédentes tandis que des virgules qu'on peut considérer comme intempestives sont supprimées.

Comme pour toutes les autres pièces de cette nouvelle édition, un nombre beaucoup plus important de noms communs, notamment ceux qui indiquent des relations entre les personnes présentent désormais une majuscule à l'initiale.

L'édition de Lyon, publiée en 1698 chez l'imprimeur Laurent Bachelu fils, reproduit, en fait, aux pages 97-194 du tome II, la version de 1692 de Trabouillet et Besoigne.

Une dernière édition des *Poèmes dramatiques* du vivant de l'auteur est imprimée in-12 par Osmont, à Paris, en 1706 ; pour *Les Illustrés ennemis*, qui occupent les pages 85-169 du tome II, elle suit le texte de Trabouillet et Besoigne de 1692 à quelques exceptions près dont on peut se demander si elles ne sont pas le fait d'une erreur de l'imprimeur.

Nous avons indiqué dans les variantes, que nous n'avons prises en considération que dans les éditions françaises qui ont pu être contrôlées par l'auteur jusqu'à la date de sa mort (1709), les diverses formes prises par les vers au fil des éditions, dans leur formulation et leur ponctuation. Les modifications de ponctuation sont données vers par vers. Les modifications affectant l'expression sont données, le cas échéant, par groupements de vers.

Avant ces précisions, nous avons indiqué quels vers étaient concernés par des modifications concernant les majuscules initiales afin de ne pas alourdir la liste des variantes.

Au XVIII^e siècle, après la mort de l'auteur, les *Poèmes dramatiques* de Thomas Corneille connaissent encore plusieurs éditions ou tirages, à Amsterdam, chez les Frères Chatelain en 1709 ; à Lyon, chez Jacques Lyons, en 1711 ; à Paris chez Ribou et chez Cavelier en 1714 ; chez Michel Estienne David en 1722 ; chez Bordelet, chez Denully, et chez Gandouin en 1738 ; chez Guérin, chez David, chez Huart et Moreau

en 1748. *Les Illustres ennemis* profitent de cette persistance globale de l'œuvre du cadet des Corneille.